

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Mettre à jour les connaissances du personnel habilité et définir l'étendue des tâches et secteurs autorisés
- Réactualiser les habilitations en fonction de l'évolution du poste et des tâches associées
- Mettre en application la nouvelle norme NFC 18-510 lors de l'exécution d'opérations NON électriques dans des locaux réservés aux électriciens
- Adopter une conduite pertinente à tenir en cas d'accident d'origine électrique
- S'assurer de son aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à son établissement

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Retour d'expérience depuis la dernière formation
- Les effets des courants sur le corps humain
- Les moyens préventifs de se protéger contre les différents contacts électriques
- Connaître et reconnaître les domaines de tension
- Savoir identifier les différentes zones d'environnements liées aux domaines de tension
- Connaître les différents titres d'habilitations
- Connaître les limites de chaque niveau d'habilitation et les limites des interventions élémentaires et les manœuvres
- Savoir mettre en œuvre une analyse des risques liés au risque électrique
- Savoir utiliser et identifier les différents EPI et EPC
- Savoir réagir dans le cas d'accident et d'incident d'origine électrique
- Comment effectuer des interventions élémentaires en sécurité en faisant une mise hors tension et une VAT
- Comment effectuer une manœuvre basse tension ou haute tension en sécurité suivant les fiches de manœuvres mises en place
- Travaux pratiques et évaluation pratique conformément à la réglementation

MÉTHODES / MOYENS PÉDAGOGIQUES / ÉVALUATION

- Interaction permanente entre les participants et le formateur
- Mise en œuvre de moyens audiovisuels INRS appropriés aux sujets traités
- Alternance d'apports théoriques et d'études de cas concrets
- Mise en situation des participants par des exercices pratiques
- Un contrôle théorique sous forme de questionnaire suivi d'un contrôle de mise en pratique

QUALIFICATION DU FORMATEUR

- Formateur qualifié en habilitation électrique

RÉGLEMENTATION

- Articles R. 4544-9 à 4544-11 du Code du travail



PUBLIC

Toute personne qui doit effectuer des interventions simples d'ordre électrique

PRÉ-REQUIS

Personnes possédant une habilitation de moins de 3 ans



DURÉE

1 Journée et demi



LIEU

Intra-entreprise
Inter-entreprise



VALIDATION

Remise d'une attestation individuelle de formation